

# GUIDE PARENT-ENFANT TERRAIN DE JEUX

29 juin au 6 août

2020



 VILLE DE  
SEPT-ÎLES



Cher parent,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce guide du parent, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme des terrains de jeux de la Ville de Sept-Îles. Cette année sera un été de changement compte tenu des mesures de distanciation, des mesures d'hygiène et des ratios réduits. Par contre, soyez assuré que nous mettons tout en place pour la sécurité et le bien-être de votre enfant.

Notre équipe d'animation met tout en œuvre pour développer des activités amusantes et stimulantes, dans le respect des directives de la Santé publique et de la sécurité des enfants afin de faire vivre un été magique à votre enfant.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et espérons que cet outil répondra à vos interrogations.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et abonnez-vous à la page Facebook [Terrain de jeux-Ville de Sept-Îles](#) pour recevoir l'horaire de votre enfant et diverses informations importantes

Bonne lecture!

## LE TERRAIN DE JEUX DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES C'EST :

- Une équipe de moniteurs des plus dynamiques, encadrée par des moniteurs en chef et des responsables (techniciens en loisirs) ;
- Une accréditation au cadre de référence pour les camps de jour municipaux depuis 2016 ;

## MISSION

Dans l'optique de rendre accessible une offre de loisirs variée, le terrain de jeux offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales en groupe, dans un environnement sécuritaire et de qualité.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Plus précisément, le programme des terrains de jeux vise à :

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et sociales enrichissantes, où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages, dans un environnement amusant et sécuritaire;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et à l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu ;
- Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de participer à une vie de groupe et de découvrir son milieu.

## FORMATION DES MONITEURS

Tous nos moniteurs suivent une formation de 36 heures donnée par nos responsables, en plus d'une formation en premiers soins d'une durée de 8 heures, dispensée par des formateurs accrédités. Ainsi, nos moniteurs sont bien outillés pour faire vivre un été fabuleux et sécuritaire à vos enfants.

## SECTEURS

La Ville de Sept-Îles offre le service des terrains de jeux dans 5 secteurs distincts dans la ville :

**Centre-Ville** : Centre socio-récréatif et Aréna Conrad-Parent \*\* (+ service d'accompagnement Les Hérissons)

**Ferland** : École Bois-Joli

**Ste-Famille** : École du Boisé

**Rendez-vous des aînés** : 286 av. Humphrey  
**Place de l'Anse** : École Camille-Marcoux

## **Du 29 juin au 6 août 2020**

\*À noter qu'il n'y aura pas de terrains de jeux le mercredi 1<sup>er</sup> juillet en raison de la fête du Canada.

## **HORAIRE DE LA JOURNÉE**

Les activités se déroulent :

- Du lundi au jeudi
- Accueil : 7 h 30 à 8 h 30
- TDJ : 8 h 30 à 16 h
- Départ : 16 h à 16 h 45

Pour l'été 2020, l'horaire du Terrain de jeux est un horaire unique, Il n'y aura pas de terrains de jeux le vendredi. À cet effet, tous les jeunes dînent sur place avec leur groupe. \*Lunch froid seulement.

## **NOUVELLES CONSIGNES**

En raison de la situation actuelle de la Covid-19, des mesures de précaution sont mises en place, ce qui modifie plusieurs aspects du fonctionnement des terrains de jeux.

Ainsi, afin de respecter les consignes sanitaires et la norme de distanciation physique de 1 mètre

- ✓ Le ratio est de **10 jeunes par groupe**.
- ✓ Un enfant ne peut être **inscrit que dans un seul secteur** afin d'éviter la contamination entre secteurs.
- ✓ Les groupes ont été fait avec le nombre de semaines de fréquentation de chaque jeune pour empêcher le plus de changement de locaux, afin de prévenir la contamination. C'est pourquoi la **majorité des groupes seront multi-âges**.
- ✓ Au moment de l'inscription, vous deviez déterminer **quelles semaines votre enfant fréquentera le terrain de jeux**. Il ne sera pas possible de changer de semaine ou d'ajouter une semaine en cours d'été.
- ✓ Pour des raisons d'hygiène, votre enfant devra apporter au terrain de jeux :
  - **un ensemble de crayons de feutre et de bois**
  - **des ciseaux**
  - **de la colle en bâton et de la colle liquide**

**\*Ce matériel devra être laissé au terrain de jeux pour la période de fréquentation.**

- ✓ **Aucun parent, tuteur ou famille n'est autorisé à entrer sur les sites des Terrains de jeux.**  
Le tout, dans le but d'offrir un service sécuritaire pour vos enfants et nos employés.

## ARRIVÉES ET DÉPARTS – NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Tout le personnel du Terrain de Jeux de la Ville de Sept-Îles utilise le fonctionnement suivant pour assurer la gestion des arrivées et départs des jeunes inscrits. Nous demandons aux parents de prendre connaissance des indications suivantes et de s'assurer que leur enfant ait acquis la marche à suivre.

### Arrivée

1. L'arrivée de l'enfant doit se faire entre **7 h 30 et 8 h 30**. **\*Aucun enfant ne doit être seul sur le site avant 7 h 30.**

Lors de l'arrivée au Terrain de Jeux, les parents doivent déposer leur enfant au lieu d'accueil de l'établissement. L'enfant doit s'identifier au moniteur en chef.

Secteur	Lieu d'accueil
École Bois-Joli	Stationnement devant le gymnase
École Camille-Marcoux	Stationnement du côté droite de l'école
École Du Boisé	Stationnement des autobus
Rendez-Vous des Aînés	Stationnement principal
Aréna Conrad parent	Devant l'aréna, face à la porte principale
Centre Socio-Récréatif	Devant le CSR, face à la bibliothèque

**\*Un responsable sera sur place entre 7 h 30 et 8 h 30**

2. Par la suite, l'enfant doit se rendre à la porte extérieure désignée pour son groupe, en respectant la distanciation sociale (voir tableau au verso). Un moniteur s'y trouvera pour prendre sa présence et s'assurer qu'il se désinfecte les mains. Le jeune devra ensuite se rendre à son local avec les indications transmises par le moniteur. **\*À noter que les parents ne sont pas autorisés à circuler sur le site.**
3. À son arrivée dans le local, l'enfant sera accueilli par ses moniteurs. Il devra s'identifier à nouveau, se désinfecter les mains et déposer ses effets personnels (sac, boîte à lunch, etc.) à l'endroit prévu à cet effet.

Les enfants restent avec les mêmes moniteurs durant tout leur séjour au terrain de jeux.

## Portes à utiliser pour accéder aux locaux

Secteur	Local	Groupe et âge	Porte à utiliser
École Bois-Joli	Salle 34	Coccinelles (5-7)	Porte du service de garde
	Salle35	Maringouins (6-8)	Porte du service du garde
	Gymnase 1	Chevreuils (6-11)	Porte de la ville
	Gymnase 2	Marmottes (8-12)	Porte de la ville
École Camille-Marcoux	Salle polyvalente	Sauterelles (5-12)	Porte du côté de la salle
École Du Boisé	Classe de maternelle	Coccinelles (5-7)	Porte arrière près du module
	Service de garde 1	Maringouins (5-9)	Porte arrière près du module
	Service de garde 2	Hiboux (6-12)	Porte arrière près du module
	Salle de musique 1	Girafes (7-9)	Porte arrière près du module
	Salle de musique 2	Marmottes (8-11)	Porte arrière près du module
Rendez-vous des aînés	Salle 1	Grenouilles (4-6)	Porte gauche – Côté rue Humphrey
	Salle 2	Ouistitis (7-8)	Porte entrée principale
	Salle 3	Marmottes (8-10)	Porte droite – Côté rue Iberville
Aréna Conrad parent	Salle de formation	Coccinelles (5-7)	Porte avant – à gauche de l'entrée principale
	Glace 1	Caméléons (7-8)	Porte arrière – côté gauche
	Glace 2	Abeilles (8-9)	Porte avant – entrée principale
	Glace 3	Kangourous (7-8)	Porte arrière – côté droite
Centre Socio-récréatif	Studio	Marmottes (9-11)	Porte du gymnase côté Tennis
	E3-E5	Hérissons	Porte avant du Centre Socio-récréatif
	Gymnase 1	Tigres (5-11)	Porte du gymnase côté stationnement
	Gymnase 2	Renards (6-9)	Porte du gymnase côté stationnement
	Maison des jeunes	Poussins (6)	Porte arrière de la maison des jeunes
	Sculpture	Papillons (5-7)	Porte arrière en bas de la descente
	Céramique	Pingouins (5-7)	Porte arrière en bas de la descente
	Bricolage	Gazelles (7-8)	Porte arrière en bas de la descente

## Départ

1. L'enfant qui quitte seul (si inscrit au dossier) à pieds ou à vélo, est autorisé à quitter à partir de 16 h. L'un de ses moniteurs devra apposer une marque de surligneur sur le nom du jeune avant qu'il quitte. **Avant de partir à la maison, le jeune doit obligatoirement se laver les mains.**
2. L'enfant qui quitte avec un parent ou un adulte autorisé (tel qu'inscrit au dossier) attend l'arrivée du parent avec son moniteur.
  - Les parents devront se présenter avec leur voiture au lieu d'accueil déterminé pour leur secteur. Ils auront à s'identifier auprès du moniteur en chef ou du moniteur responsable à l'aide de leur « mot de passe ». **\*À noter qu'il est primordial de garder votre mot de passe confidentiel afin que votre enfant quitte avec la bonne personne.**

Secteur	Lieu d'accueil
École Bois-Joli	Stationnement devant le gymnase
École Camille-Marcoux	Stationnement du côté droite de l'école
École Du Boisé	Stationnement des autobus
Rendez-Vous des Aînés	Stationnement principal
Aréna Conrad parent	Devant l'aréna, face à la porte principale
Centre Socio-Récréatif	Devant le CSR, face à la bibliothèque

**Il est important de respecter l'heure de fermeture du terrain de jeux ; soit 16 h 45. En cas de non-respect, l'accès au Terrains de jeux sera refusé le lendemain.**

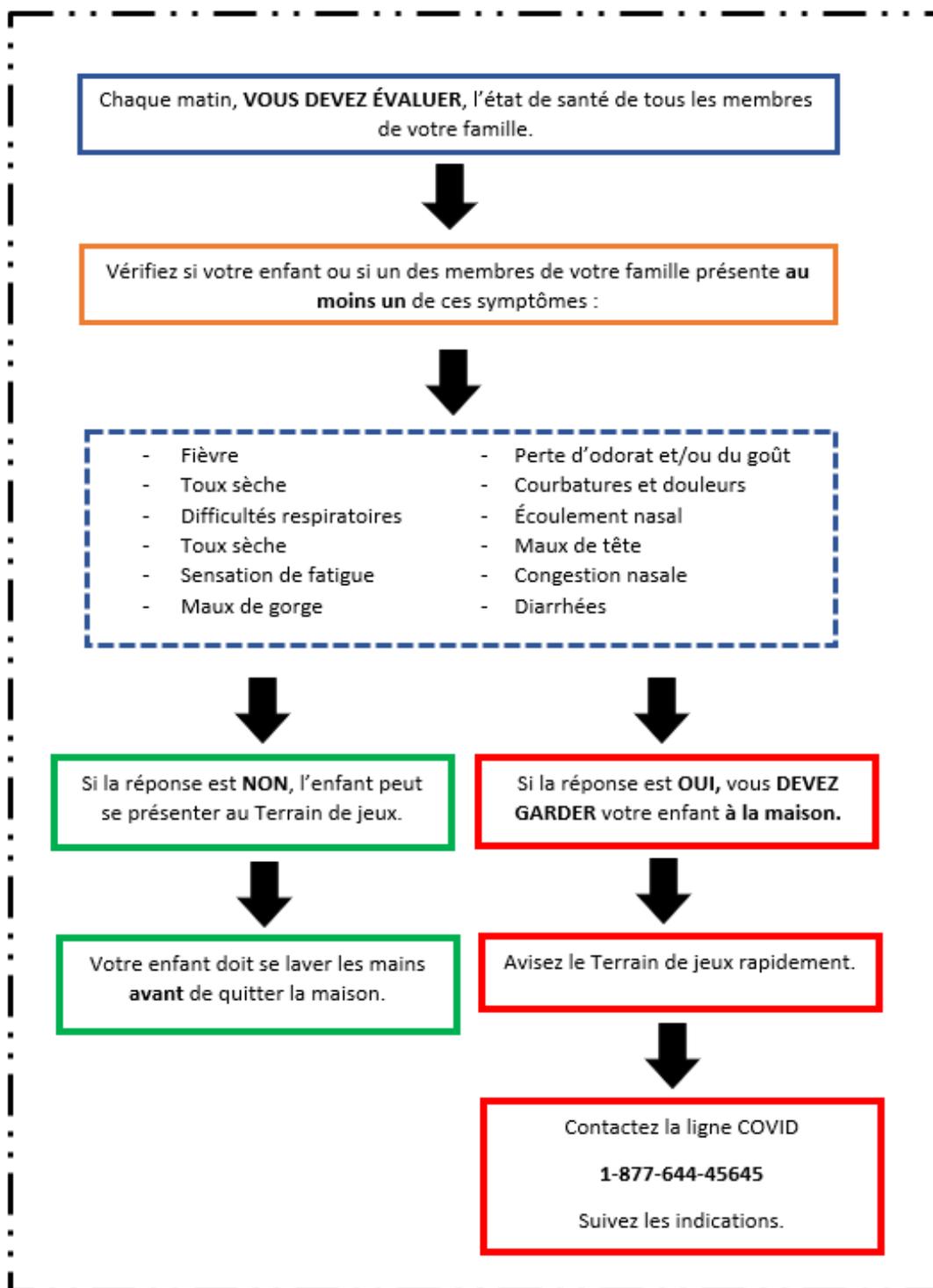
## MESURES APPLICABLES – COVID-19



Afin d'assurer la sécurité et la santé de tous les enfants et des moniteurs du Terrain de jeux 2020, la Ville de Sept-Îles a pris toutes les mesures nécessaires afin d'offrir un environnement conforme aux directives émises par les différentes instances gouvernementales.

### Déclaration de l'état de santé → Exclusion des personnes symptomatiques

Nous demandons votre collaboration afin de faire l'auto-évaluation quotidienne de l'état de santé de votre enfant, à l'aide du guide ci-joint (page suivante).



**Si votre enfant présente un ou plusieurs de ces symptômes, vous devez en informer un responsable du terrain de jeux et garder votre enfant à la maison.**

De plus, posez-vous les questions suivantes :

- Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du Québec depuis moins de deux semaines?
- Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19?
- Êtes-vous en contact avec une personne qui est en attente de son résultat au test de dépistage de la COVID-19?

**Si vous répondez par l'affirmative à l'une de ces questions, vous devez en informer un responsable du terrain de jeux.** Ces informations resteront confidentielles.

### **Apparition de symptômes durant les activités**

Si le moniteur suspecte certains symptômes chez un enfant, la température frontale sera prise à l'aide d'un thermomètre infrarouge. Si celle-ci dépasse de **38 °C**, la procédure suivante sera appliquée :

#### ***Dans le cas d'un enfant :***

- L'enfant sera placé en isolement dans un local attitré à cette fin et devra porter un masque. Un responsable communiquera avec vous et devrez venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.
- L'accès aux lieux fréquentés par la personne symptomatique sera interdit jusqu'à ce qu'ils aient été dûment désinfectés (nettoyage des surfaces et des objets manipulés).
- Un suivi étroit sera effectué auprès de vous avant de pouvoir réintégrer votre enfant. Le cas échéant, les directives émises par la Direction de la santé publique seront appliquées.

#### ***Dans le cas d'un moniteur :***

- Celui-ci devra retourner à la maison immédiatement et sera remplacé par un autre moniteur.
- Les mêmes mesures de désinfection et de suivi seront appliquées.

Advenant le cas où un test de dépistage est recommandé par la Santé publique :

- Si le test de **dépistage est négatif** ou que la Direction de la santé publique donne son autorisation, l'enfant pourra réintégrer le terrain de jeux.

- Si le test de **dépistage est positif** : les directives de la Direction de la santé publique seront mises en application.

## Distanciation physique

Plusieurs mesures seront prises afin de respecter la **distanciation physique** sur le site des terrains de jeux et dans chaque groupe : groupes réduits, sens de circulation, affichage, activités extérieures sans contact et espaces réservés par enfant et par groupe, etc. Les enfants et les moniteurs appliqueront fréquemment les **mesures d'hygiène** et les **mesures de désinfection** des locaux et du matériel seront strictes.

À noter que **le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants.**

Les moniteurs auront toutefois l'équipement en leur possession afin de l'utiliser lorsque des tâches représentent des risques de transmission élevés tel que lorsqu'ils interviennent à moins de 2 mètres d'un enfant.

***Merci de respecter ces consignes afin que tous passent un été en santé et en sécurité !***

## ACTIVITÉS PISCINE ET PLAGE

À NOTER : En raison de la COVID-19, les activités piscine et plage sont annulées pour l'été 2020.



## MATÉRIEL REQUIS

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, votre enfant doit apporter chaque jour ce matériel, **bien identifié** :

### À la première journée des terrains de jeux

- Ensemble de crayons feutres
- Ensemble de crayons de bois
- Ciseaux
- Colle en bâton
- Colle blanche liquide
- Crème solaire en spray (afin de faciliter l'application)

*Ce matériel devra être laissé au terrain de jeux pour la période de fréquentation, dans un sac-à-dos prévu à cet effet.*

### En tout temps

- Bouteille d'eau, idéalement réutilisable ;
- Écran solaire en spray **\*toujours en appliquer avant l'arrivée au terrain de jeux ;**

- Des espadrilles ou des sandales de sport, idéalement à bouts fermés, et une tenue vestimentaire appropriée ;
- Une casquette ou un chapeau pour se protéger du soleil ;
- Un chandail chaud ;
- **Un repas froid**
- 2 collations (AM et PM) *\*sans noix, ni arachides, ni fruits de mer.*  
- Des packs de glace sont suggérés pour la conservation des aliments. Il n'y a pas de réfrigérateur sur place.

\*\*Prendre note que l'organisation des Terrains de jeux ne fournit ni bouteille d'eau, ni écran solaire.

### IMPORTANT

Il est recommandé d'identifier clairement le sac à dos et tous les articles de votre enfant, et ce, pour éviter la perte d'objets personnels.

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Sept-Îles offre un service d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins particuliers ou ayant un handicap.

**En raison de la situation actuelle avec la Covid-19, le service d'accompagnement sera offert sous forme de groupe, *Les Hérissons*. L'intégration des enfants dans les activités régulières des Terrains de jeux sera possible seulement lors des activités extérieures.**

### Encadrement et accompagnement :

Une équipe, composée d'un moniteur-chef et de moniteurs, s'assure en tout temps du bien-être des jeunes et permet à ceux-ci de vivre une intégration des plus significatives dans le cadre du terrain de jeux. Les moniteurs favorisent la participation des jeunes aux activités organisées dans les différents groupes d'âges lorsque celles-ci se déroulent à l'extérieur.

**À NOTER :** Les activités se déroulent dans la salle E3-E5 du Centre socio-récréatif. Les coûts et l'horaire des activités sont les mêmes que pour les groupes réguliers.

Pour plus d'information : Tél. : 418 962-2525, poste 2979

## TRANSPORT

Un service de transport est offert pour amener les jeunes des secteurs de Gallix, du Canton Arnaud et de Clarke au terrain de jeux du secteur Ferland (école Bois-Joli).

Pour bénéficier de ce service, vous deviez le mentionner dans le formulaire d'inscription. Suite aux inscriptions, les responsables communiqueront avec vous pour vous fournir les informations concernant le point d'arrêt, l'heure de départ et d'arrivée ainsi que pour vous remettre une **carte d'autobus**. Cette carte servira à votre enfant pour l'embarquement dans l'autobus.

## COMMUNICATION AUX PARENTS



Une bonne communication avec les parents est primordiale. Nous favoriserons la communication par téléphone au cours de l'été 2020. Pour les cas plus graves, nous organiserons une rencontre parent/moniteur, respectant les mesures de distanciation sociale.

À tous les jeudis, l'horaire d'activités à votre enfant sera publié sur la page Facebook du [Terrain de jeux – Ville de Sept-Îles](#). Les réponses aux messages reçus sur cette page seront envoyées durant les heures de travail, soit : du lundi au jeudi entre 7 h 30 et 17 h.

## EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE

Si votre enfant doit s'absenter pour une semaine complète à laquelle il était inscrit, nous vous demandons de nous contacter pour que nous puissions permettre à un autre enfant inscrit sur la liste d'attente de fréquenter le terrain de jeux.

Si votre enfant ne se présente pas au terrain de jeux pour une journée, il n'est pas nécessaire de nous en informer. Comme les présences sont prises plusieurs fois par jour, les moniteurs savent qui est présent ou absent cette journée-là.

L'enfant doit obligatoirement arriver entre 7h30 et 8h30. Advenant le cas où un jeune a un rendez-vous qui risque de retarder son arrivée au Terrain de jeux, veuillez svp communiquer à l'avance avec le responsable du secteur auquel il est inscrit.

- Centre socio-récréatif et Aréna Conrad-Parent | Centre-Ville  
418 962-2525, poste 2979
- École Camille-Marcoux | Place de l'Anse  
418 964-3264

- École Du Boisé | Ste-Famille  
418 444-9995
- École Bois-Joli | Ferland, Clarke et Gallix  
418 964-3209
- Rendez-Vous des Aînés  
286 rue Humphrey, 418 962-1533

## CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

En tant que parent d'un enfant fréquentant les terrains de jeux, vous devez respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du terrain de jeux (moniteur, moniteur-chef, responsable, etc.) ;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications ;
- Respecter le code de vie du terrain de jeux et les directives présentées dans le guide parent-enfant ;
- Fournir le matériel nécessaire à votre enfant.

## CODE DE VIE DES ENFANTS

- Je respecte les mesures d'hygiène ;
- Je garde une distance de 1m entre mes amis et moi ; 2m entre les moniteurs et moi
- Je respecte les autres autour de moi : mes amis, les moniteurs, la direction et toute autre personne ;
- J'évite de bousculer les autres et de me chamailler ;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres ;
- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon moniteur ;
- Je participe activement aux activités ;
- Je ramasse mes déchets et je les mets à la poubelle ;
- Je reste avec mon moniteur et mon groupe ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- Je suis de bonne humeur et souriant ;
- Je suis poli avec les moniteurs et les amis du terrain de jeux ;

- Et surtout...je m'amuse!

## MESURES DISCIPLINAIRES

### Règlements du terrain de jeux

Dans l'organisation des Terrains de jeux, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et leur offrir un cadre harmonieux, propice au plaisir et à l'épanouissement. Dans cette optique, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des jeunes ou des parents.

Ainsi, un enfant peut perdre le droit de fréquenter le terrain de jeux si :

- Il nuit au bon fonctionnement de son groupe ;
- Il ne respecte pas les règlements ;
- Il a un comportement violent.

En cas de comportement inadéquat, le personnel intervient selon les étapes suivantes :

1. Avertissements verbaux par le moniteur, en fonction de l'acte posé par l'enfant. Appel téléphonique aux parents ;
2. Premier avertissement écrit et suspension d'une (1) journée ;
3. Deuxième avertissement écrit et suspension de trois (3) jours ;
4. Renvoi de l'enfant pour le reste de l'été.

Certains comportements peuvent exiger des sanctions immédiates (ex. : fugue, violence physique ou psychologique, intimidation, taxage, etc.). Dans ces cas, les responsables se réservent le droit d'expulser le jeune sans autre préavis.

Un enfant pourrait être expulsé du terrain de jeux si le parent fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique envers un membre du personnel ou un enfant.

## INTIMIDATION

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et agréable, nous vous demandons de nous informer si votre enfant laisse entendre qu'il vit des situations difficiles au terrain de jeux ou s'il est ou a été victime d'intimidation.

## FICHE D'INSCRIPTION ET FICHE SANTÉ

Il est important de remplir la fiche santé pour le bien-être de votre enfant. Si, au cours de l'été, il y a des changements dans l'état de santé de votre enfant, il est essentiel d'en aviser les responsables.

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l'**autorisation écrite** des parents. Les parents doivent **remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament, situé à la dernière page du guide, l'imprimer et le mettre dans le sac-à-dos de l'enfant** à son premier jour de fréquentation, avec les médicaments à administrer pour la semaine.

Les médicaments seront conservés dans le bureau du moniteur chef de son secteur. Prendre note que seule les doses de la semaine peuvent être conservées dans nos bureaux. Ainsi, le parent doit apporter chaque semaine les doses selon la posologie prescrite du médicament.

Aucun médicament, sous ordonnance ou en vente libre, ne peut être laissé dans le sac à dos de l'enfant, et ce, pour éviter des incidents imprévisibles, notamment le risque que le médicament puisse être pris par un autre enfant.

En aucun cas les moniteurs ne sont autorisés à fournir des médicaments en vente libre à un jeune. Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline, ils doivent garder leur Epipen avec eux et le parent doit s'assurer que les moniteurs du groupe savent où le trouver en cas de besoin.

## ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il est **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé et d'en informer le moniteur afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier. \*Consulter l'annexe 1 pour de plus amples informations.

## SÉCURITÉ DES SITES

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons d'être vigilant près des sites des terrains de jeux. Voici quelques conseils de sécurité à respecter :

- Réduisez votre vitesse ;
- Accompagnez votre enfant dans le stationnement ;
- Restez à une bonne distance des cyclistes et des piétons ;
- Sensibilisez votre enfant à marcher dans les stationnements et les zones de traverse.

**\*Une fois arrivé sur le site du terrain de jeux, seul l'enfant est autorisé à y circuler.**

## **COORDONNÉES**

- Centre socio-récréatif et Aréna Conrad-Parent | Centre-Ville  
500, avenue Jolliet, 418 962-2525, poste 2979
- École Camille-Marcoux | Place de l'Anse  
1280, rue Fiset, 418 964-3264
- École Du Boisé | Ste-Famille  
70, rue Jean-Marc-Dion, 418 444-9995
- École Bois-Joli | Ferland, Clarke et Gallix  
95, rue des Chanterelles, 418 964-3209
- Rendez-Vous des Aînés  
286 rue Humphrey, 418 962-1533

### **Pour joindre les responsables :**

#### **Secteurs Centre-ville, Rendez-vous des aînés et *Les hérissons* :**

- Annabelle Huard, Technicienne en loisirs, 418 962-2525, poste 2979

#### **Secteurs Du Boisé, Place de l'Anse et Ferland :**

- Annie Thibault, Technicienne en loisirs, 418 962-2525, poste 2961



**Terrain de Jeux / Ville de Sept-Îles**

**AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT**

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Merci d'aviser la direction du terrain de jeux et/ou service de surveillance de toute modification concernant ces renseignements.

**INFORMATION SUR L'ENFANT**

Nom de l'enfant :	
Date de naissance :	
Groupe de l'enfant :	
Numéro d'assurance-maladie :	Date d'expiration :

**PERSONNES-RESSOURCES**

Nom et prénom du parent :	
Tél. (résidence) :	Tél. (travail, cellulaire) :

**INFORMATIONS SUR LA MÉDICATION**

Nom du médicament :	
Raison de la prise du médicament :	
Dose :	
Fréquence :	Heures :
Forme : capsule, pilule <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> spécifiez :	

Mon enfant prend son médicament : seul <input type="checkbox"/> avec de l'aide <input type="checkbox"/>	
Le médicament a besoin d'être réfrigéré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Date du début de la prise du médicament :	Fin :
Le médicament sera remis au moniteur : chaque jour <input type="checkbox"/>	
Autres informations pertinentes :	

**J'autorise mon enfant à prendre le médicament décrit ci-dessus en se conformant aux modalités prescrites.**

Nom du parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature des Responsables du terrain de jeux de la Ville de Sept-Îles :

\_\_\_\_\_